

BOOK REVIEWS

REVUE DES LIVRES

Law and Social Change, Ed. Jacob S. Ziegel, Toronto: Osgoode Hall Law School, York University, 1973, Pp. 128, \$7.50 (bound) \$4.00 (cloth).

In this slim volume the Osgoode Hall Law School is offering to share with others the benefits of its first series of annual lectures. Even though the printed word cannot carry with it the excitement of a live lecture followed by commentary, discussion and a faculty dinner, the collection is worth reading for anyone concerned with the future of law and legal education in Canada.

The lectures seem to have been designed as interpretations of a moving scene intended to stimulate and provoke rather than as authoritative accounts of where the law is and where it is going. The diversity of subjects and approaches helps to achieve this overall effect. If there is a common theme, it is that we are in need of some basic changes in law and legal thinking if the law is to continue to serve its proper function in our system of government.

The three Canadian law teachers who spoke dealt with various aspects of the Canadian legal system. From Dean Arthurs we get a graphic account of different conceptions of the lawyer and his rôle in terms of Charles Reich's *Consciousness I, II and III*. Actually, he describes four models of the lawyer, emphasizing doctrinal research, legal realism, actual experience and empirical research, and humanism. The resulting scheme is useful in helping to sort out the current debate about legal education in Canada.

Professor Weiler offers recent Supreme Court of Canada decisions on federalism to support his conclusion that so far removed are we in time and circumstance from 1867 that the Court is really making political decisions. He suggests that the power of judicial review be replaced by a framework of federal-provincial negotiation for working out an accommodation on the division of legislative powers. We are promptly informed in the comment following that Professor Lederman thoroughly disagrees with most of what Professor Weiler has said, and constitutional lawyers can only regret having missed the faculty dinner that followed.

Professor LeDain draws on his experience as chairman of the Royal Commission on the Non-medical Use of Drugs to offer some insights into the use of public inquiries in Canada. It is a

thoughtful interpretation, indicating that the public inquiry, properly used, has a variety of valuable functions to perform, refuting the cynical view that the public inquiries serve mainly to save governments from hard decisions.

Professor Lawrence Friedman of Stanford uses the theme "Law and Social Change" as a framework in which to discuss the creative function lawyers can perform. While his examples are American — *Dred Scott*, the New Deal, *Brown v. Board of Education*, Nader — he discusses portability in terms which seem to suggest that Canada will not soon see successful creative lawyering. An activist bar may be developing in Canadian cities, but an activist bench seems a remote prospect. Perhaps Professor Friedman's comments on page 31 regarding England say all that needs to be said here:

In England, for example, co-optation is a way of life; planning rather than disruption is the dominant style. Lawyers are establishment figures. The bench is dead or asleep. There are no Naders, by and large.

To which many of the legal fraternity in Canada will no doubt say "Hear! Hear!" But Friedman's fighting words could serve constructively as a prod to a re-examination of our concept of who we are and what our public responsibilities ought to be.

In the final essay the Norwegian criminologist Nils Christie argues that "A Living Society is a Quarrelling Society" and suggests that our "pacification" approach to public order has failed for want of a proper appreciation of this human need for conflict and tension. Professor Christie offers some impressive evidence that law is suffering from the folly of looking to "experts" for answers to value questions, but at the same time he points out that criminology has forced us to re-examine some of the strongest assumptions of our criminal justice system. It is a stimulating piece that leaves the reader feeling he has spent a useful period of diversion from the pursuit of expertise.

J. N. Lyon *

* Associate Professor of Law, McGill University.

La responsabilité civile: ancien Lalou et Azard par Philippe Le Tourneau. Dalloz: Paris, 1972, Pp. 601 (\$28.00).

Le Traité pratique de la responsabilité civile d'Henri Lalou avait été mis à jour par le Doyen Pierre Azard en 1962. La jurisprudence et la doctrine en matière de responsabilité civile évoluent si rapidement de nos jours, que depuis quelques temps déjà les juristes souhaitaient une nouvelle édition tenant compte de cette évolution. Cette "nouvelle édition" est parue à la fin de l'année 1972 chez Dalloz et c'est au Professeur Philippe Le Tourneau que cette tâche délicate a été confiée. En ouvrant le volume, la première réaction de tout lecteur est de se demander s'il n'y a pas erreur et s'il s'agit bien du traité de Lalou. M. Le Tourneau a en effet entrepris, et fort bien réussi d'ailleurs, plus qu'une simple mise à jour. Il a littéralement refait l'ouvrage d'une manière claire, astucieuse et intelligente. Certes, on retrouve des éléments du plan de l'ancien ouvrage et la filiation surtout avec la sixième édition du Doyen Pierre Azard est assez nette, du moins dans le titre I, même si la disposition et le harnachement des chapitres, et des titres de ceux-ci sont parfois différents. A cet égard et à notre humble avis, le nouvel ouvrage gagne considérablement sur le plan de l'équilibre et de la clarté. La division entre: «Règles générales de la responsabilité civile» (Titre premier, 21 à 281) et «Diverses hypothèses de responsabilité civile (281 à 541) permet tout de suite de se retrouver facilement et incite donc à la consultation de l'ouvrage.

M. Le Tourneau doit aussi être félicité pour son esprit de synthèse, dont un exemple parfait se manifeste au chapitre préliminaire de l'ouvrage portant sur les fondements de la responsabilité civile. Ce court chapitre (17 pages en tout) est un modèle du genre sur le plan de la concision et du talent que possède l'auteur de situer en quelques phrases un concept, de le discuter, de l'analyser et de le critiquer.

Tout comme l'oeuvre originale de Lalou, ce nouvel ouvrage se veut avant tout être un traité pratique. Ce souci paraît à la lecture. Le praticien, par exemple, appréciera sans nul doute les développements de la seconde sous-partie du Titre II concernant ce que l'on pourrait appeler les «responsabilités professionnelles». A ce sujet toutefois, surtout en ce qui concerne le premier chapitre consacré aux professions médicales et para-médicales, on aurait peut-être aimé un développement un peu plus poussé de la question du consentement du patient à l'acte médical, ébauché par l'auteur antérieurement aux pages 194 *et seq.* dans la première partie de l'ouvrage. De plus, les développements concernant l'avocat,

l'agence de voyage, l'établissement thermal et le coiffeur, frappent par leur extrême brièveté; celui du coiffeur, par exemple, constituant un chapitre d'un seul paragraphe (n. 874, 342).

Un effort particulier mérite aussi d'être signalé et concerne les diverses tables situées à la fin du volume. Plus complètes, mieux présentées et plus précises, elles représentent un progrès certain sur les anciennes éditions.

L'ouvrage de M. Le Tourneau déjà connu des juristes par ailleurs par son ouvrage sur «*nemo auditur*»¹ et ses chroniques au juris-classeur sur les troubles de voisinage² et «*nemo auditur*»³ ne décevra pas le lecteur. Il y trouvera en effet, un exposé clair, synthétique et logique de la responsabilité civile. L'absence de discussion des traditionnelles controverses doctrinales théoriques, de la filiation historique de la jurisprudence française dans la perspective évolutive en font une oeuvre dépouillée et plaisante à consulter. Elle remplit ainsi à l'endroit des traités traditionnels classiques, une fonction différente, complétant ceux-ci et donnant un éclaircissement pratique et concret sur cette partie du droit. Il serait intéressant de savoir si M. le Professeur Le Tourneau a songé au lecteur québécois et entend également reprendre le Supplément publié en 1962 par le Doyen Azard sur le droit québécois.

Jean-Louis Baudouin *

L'illicéité dans la responsabilité civile extracontractuelle, par Marc Puech. Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence: Paris, 1973. Pp. 387 (F.F. 60).

Une remarquable thèse vient d'être publiée par la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence dans la collection de la bibliothèque de droit privé. Il s'agit d'une étude portant sur *L'illicéité*

¹ Le Tourneau, *La règle nemo auditur* (1970).

² Le Tourneau, «Troubles de voisinage», *Jurisclasseur de responsabilité civile* (1973), XXXIII ter.

³ Le Tourneau, «Règle 'nemo auditur'», *Jurisclasseur Notarial* (1972), 1131-33; voir aussi du même auteur: *Périlleuses Vanités (de l'article 262 du Code pénal)*, D.S.1972.1.157 Chronique XXV; et «Le Code civil et le jeu», *Vie Judiciaire* n. 1400, 5 février 1973, 1.

* Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

dans la responsabilité civile extracontractuelle signée de M. Marc Puech et préfacée par le professeur Alfred Rieg. Dans cet ouvrage, l'auteur s'attaque à définir et à cerner le concept de l'illicéité, concept auquel le droit français comme le droit québécois traditionnel ne s'est jusqu'ici que fort peu attardé. L'auteur envisage cette notion sous le double rapport en premier lieu de la transgression de la règle de droit et dans ce sens étudie la contravention à une norme de comportement d'une part et la réalisation d'une relation causale prohibée d'autre part, et en second lieu du rapport qu'elle a avec le droit subjectif de la victime (lésion du droit et aspects juridictionnels). Ce plan lui permet, au fil de l'étude jurisprudentielle fouillée qu'il effectue surtout dans la première partie de l'ouvrage, de parvenir à des constatations intéressantes notamment de la tendance de plus en plus marquée de "choisir comme responsable" celui qui est le mieux placé pour garantir autrui contre la réalisation d'une relation causale prohibée. L'analyse et la démonstration serrée de l'auteur relativement à la responsabilité du fait d'autrui et du fait des choses doivent retenir l'attention du lecteur en raison de leur relative nouveauté et de l'éclaircissement qu'elles apportent à ce sujet pourtant fort ancien.

Dans la seconde partie, les pages dans lesquelles l'auteur envisage l'illicéité comme instrument ou technique permettant de désigner le responsable ont, à notre avis, un intérêt tout particulier, surtout (aux pages 230 *et seq.*) lorsqu'il revoit dans une synthèse critique le problème complexe du dommage indirect ou par ricochet.

Cet ouvrage qui, par son sujet même, puise dans la théorie et la philosophie générale du droit de la responsabilité civile, constitue une étape importante dans la redéfinition d'une notion souvent utilisée d'une façon floue par les auteurs classiques qui en oublient l'aspect parfois subjectif pour ne retenir d'elle que l'aspect objectif, c'est-à-dire le traditionnel manquement à l'impératif de comportement. Sur le plan de la forme enfin, le plan est bien équilibré même si l'on aurait peut-être souhaité un développement un peu plus substantiel du deuxième titre de la seconde partie. Le style est clair et incisif. Bref, un ouvrage que les spécialistes de la responsabilité civile prendront plaisir à lire.

Jean-Louis Baudouin *

* Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Montréal.

